

Contrat d'objectifs 2018 – 2022

Entre

L'académie de Nancy-Metz, représentée par madame Florence ROBINE, rectrice de la région académique Grand Est, rectrice d'académie, Chancelière des universités et de la Direction des services départementaux Lorraine, recteur d'académie, Chancelier des universités de Lorraine et la Direction des services départementaux de Meurthe et Moselle, représentée par Madame Emmanuelle COMPAGNON, Directrice académique des services de l'Education nationale

Et

Le lycée professionnel Paul LAPIE représenté par monsieur Gérald SEMONT, proviseur autorisé par délibération du conseil d'administration du 21 juin 2018

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par le code de l'éducation, son article R. 421-4 précise :

« le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

son article L. 421-4 précise :

« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. A ce titre il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et, lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement. »

Il est convenu qu'ont été validés :

1 - Le diagnostic de l'établissement

Les points forts

Le lycée Paul Lapie développe depuis 3 ans une culture volontariste qui s'inscrit dans un plan de réussite scolaire et de lutte contre le décrochage. A travers divers projets d'établissement, académiques ou nationaux, nous avons une réelle volonté de nous ouvrir sur l'extérieur, de devenir un acteur de formation reconnu pour la pertinence de sa pédagogie au service des élèves et pour son dynamisme.

Le Lycée Paul Lapie est donc clairement engagé dans une démarche de pédagogie innovante, axée notamment sur le numérique.

Ainsi, l'établissement s'est-il engagé dans **Num@venir (projet académique)** qui propose aux enseignants des classes de la filière commerce de mettre en œuvre une pédagogie visant à lutter contre le décrochage scolaire en classe, grâce à l'utilisation du numérique.

Les classes de commerce et d'ASSP sont également engagées dans le **projet Profan (projet national)** qui vise à développer de nouvelles pratiques pédagogiques reposant sur l'utilisation du numérique pour développer chez les élèves des compétences collaboratives et coopératives : il s'agit d'amener les élèves à résoudre ensemble des problèmes et donc de développer leur capacité à argumenter et à se mettre d'accord pour proposer des solutions. Par ailleurs, une **classe sans note** en seconde ASSP est expérimentée : il s'agit de réduire la comparaison entre élèves basée sur l'évaluation chiffrée pour leur permettre de se concentrer sur leur progression en termes d'acquisitions de connaissances et de compétences en enseignement professionnel et général. Cette même classe est aussi une **seconde indifférenciée** qui permet aux élèves de travailler leur projet d'orientation et professionnel et de prendre le temps de s'orienter vers la section ASSP à domicile ou structure (filiales proposées en première).

Toujours dans l'optique de permettre aux élèves de se concentrer sur l'acquisition de compétences, les deux secondes « commerce » de l'établissement travaillent **l'évaluation par contrat de confiance** : les élèves sont informés avant les devoirs des connaissances et compétences qui seront évaluées. **L'enseignement par compétences** est par ailleurs prégnant dans toutes les sections de l'établissement.

Plus globalement, l'établissement a mis en place du **tutorat** dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire : tous les élèves de l'établissement qui en manifestent le besoin peuvent être suivis par un enseignant durant tout leur cursus. Pour compléter cet accompagnement, le lycée est doté d'un **pôle stage** : deux jeunes en service civique aident les élèves à chercher des stages (démarchage en entreprise, rédaction de CV ...)

Notre volonté est de faire du lycée Paul Lapie un lycée professionnel de demain, **adapté au marché de l'emploi** : nos formations professionnelles sont en adéquation avec les emplois les plus recherchés du lunévillois comme ceux du commerce, de la logistique ou de l'accompagnement, soins et services à la personne. Toutefois, l'évolution des métiers doit être prise en compte dans la future carte des formations.

Le Lycée entretient et développe des **liens avec les entreprises**, en témoigne notamment l'augmentation de la taxe d'apprentissage de ces dernières années.

Conscients des enjeux du monde d'aujourd'hui, nous travaillons à rendre nos **élèves mobiles**, tant sur un plan régional (travail sur la mobilité pendant la **semaine d'intégration** des classes de Seconde) que sur le plan international (**stage à l'étranger** pour les classes de Terminale dans le cadre de Mélyprolor).

Particulièrement attaché à apporter à ses élèves une ouverture culturelle, le lycée développe des **partenariats**, avec le Théâtre de la Méridienne par exemple, et est engagé dans de nombreuses **actions culturelles** : résidences d'artistes au sein du lycée, parcours opéra, théâtre d'improvisation, création d'un laboratoire Arts et Culture, ...

Les effectifs du lycée sont constants, voire en légère augmentation. L'essor et le dynamisme de nos filières « Broderie d'Art », avec aujourd'hui un recrutement national, vient conforter cette bonne stabilité d'effectifs.

Les points à améliorer

- Le public accueilli au lycée Paul Lapie est issu de 9 collèges essentiellement ruraux. Les catégories socioprofessionnelles de ces familles sont extrêmement défavorisées, bien en dessous de la moyenne académique (71.2% au niveau de l'établissement – 62.2% au niveau du département pour l'année scolaire 2017-2018). Le taux de pauvreté atteint les 18,2% et induit une faible mobilité des élèves, un manque d'ambition et une absence de confiance en soi évidente.

Les équipes du lycée ont donc comme priorité de prendre en compte dans toutes leurs actions les difficultés familiales et sociales qui peuvent engendrer chez certains élèves une connaissance moindre des codes sociaux, une motivation moins solide pouvant aboutir à de l'absentéisme voire du décrochage. C'est pourquoi nous œuvrons prioritairement à l'accompagnement de tous les élèves afin qu'aucun ne quitte l'établissement sans solution, et que tous sortent avec une qualification (dispositif référent décrochage). Les équipes veillent également à proposer des projets culturels développer la mobilité intellectuelle et géographique qui fait défaut à nos élèves.

- Le taux de passage de Terminale Pro vers les sections STS (7.3 %) montre que les élèves de l'établissement poursuivent moins leurs études en BTS que dans l'académie (14,5%) ou en France (17.1%).

C'est pourquoi le lycée développe des dispositifs d'accompagnement vers la poursuite d'études dès la première (modules de renforcement dans certaines matières, travail sur l'orientation en accompagnement personnalisé).

Les axes de progrès

Les axes de progrès sont établis au regard des indicateurs et du diagnostic de l'établissement et mettent œuvre les orientations nationale et académique. Ils figurent dans notre nouveau projet d'établissement :

1. Donner de la valeur ajoutée aux élèves
 - Contribuer à la préservation et l'amélioration du cadre de vie
 - Faire prendre conscience aux élèves et aux personnels des points positifs du lycée
 - Construire ou conforter l'estime de soi
 - Remotiver les équipes et les élèves
2. Mieux Communiquer
 - Conforter les relations avec les parents
 - Donner une image positive du lycée à son environnement
 - Promouvoir les filières en amont et en aval du lycée

3. Favoriser le bien-être des élèves et des personnels
 - Amener les élèves entrants jusqu'à l'examen
 - Aider les élèves à poursuivre leur cursus au-delà du baccalauréat
 - Développer l'ambition professionnelle et personnelle des élèves
 - Développer la mobilité intellectuelle, culturelle et géographique des élèves

Priorités académiques particulièrement prises en compte

Les leviers stratégiques proposés dans notre contrat d'objectifs reposent principalement sur l'axe 2 du projet académique Nancy-Metz 2017-2018 : « Accompagner chaque élève dans la construction d'un parcours de formation et d'insertion ». Cette volonté affichée d'améliorer la formation et l'insertion des jeunes se traduit notamment par la définition des axes de travail suivants :

- Co-élaborer avec le conseil régional une carte des formations qui propose des parcours attractifs, ambitieux et porteurs d'insertion.
- Mobiliser les dispositifs pédagogiques pour favoriser la réussite en lycée et sécuriser les parcours.

2 - Les objectifs opérationnels

Nos objectifs opérationnels ont été construits à partir de l'analyse des indicateurs et en fonction des ambitions de l'établissement pour la formation des élèves selon la fin même que nous entendons viser. Deux objectifs sont apparus naturellement :

1. Lutter contre le décrochage scolaire
2. Donner aux élèves les outils pour une insertion professionnelle, sociale et civique réussie.

3 - Les stratégies et les indicateurs

Pour atteindre chacun des deux objectifs visés précédemment, nous avons défini plusieurs modalités déclinées en stratégies, plans d'actions et actions.

Il va de soi que pour toutes ces actions, l'ensemble des acteurs de l'établissement est mobilisé avec une construction permanente de partenariat avec des intervenants extérieurs.

OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Stratégie 1 : Travailler avec les élèves à leur développement personnel

Plan d'actions :

- Travail sur les savoir-être
- Travail sur l'estime de soi
- Travail sur le bien-être
- Travail sur la motivation ou la remotivation des élèves

Quelques actions et ressources : Venue des seniors, projets du CESC, atelier théâtre, espace d'expression pour les élèves, aménagement du hall par la MDL, travail avec La Méridienne, les entreprises, le CMP, ...

Stratégie 2 : Favoriser la motivation par l'innovation pédagogique

Plan d'actions :

- Innover en matière de pédagogie
- Co-animation/travail en barrettes
- Travailler en équipe pluri-catégorielles

Quelques actions et ressources : Evaluation par contrat de confiance, opération « Silence on lit », enseignement et évaluations par compétences, actions menées à la suite du GPDS, dispositif référents décrochage, ...

INDICATEURS RETENUS POUR EVALUER L'OBJECTIF 1

Indicateurs retenus	Valeur initiale 2017	Valeur intermédiaire 2020	Valeur cible 2022
Taux d'absentéisme	7.8 %	7.5 %	7 %
Taux de décrochage	9.4 %	9 %	9 %

Modalité de calcul du taux d'absentéisme :

Le taux d'absentéisme correspond au taux d'absences calculées c'est-à-dire le nombre d'heures d'absences justifiées ou non par rapport au nombre d'heures de cours attendu. Ne sont pas comptabilisées, les absences liées aux convocations internes (CCF, sorties, voyages, CACES, ...)

Modalité de calcul du taux de décrochage :

On entend par décrocheur, l'élève inscrit dans l'établissement à la rentrée scolaire et sorti en cours d'année sans re-scolarisation sous statut scolaire ou apprentissage. L'élève qui ne se présente pas à la rentrée scolaire ou qui intègre une structure d'accompagnement comme le DAIP ou l'école de la 2ème chance est comptabilisé comme décrocheur.

OBJECTIF 2 : DONNER AUX ELEVES LES OUTILS POUR UNE INSERTION SOCIALE, CIVIQUE ET PROFESSIONNELLE REUSSIE.

Stratégie 1 : Aider les élèves à s'insérer socialement et professionnellement

Plan d'actions :

- Travailler sur la mobilité géographique
- Elargir l'horizon culturel des élèves
- Permettre une insertion professionnelle ambitieuse

Quelques actions et ressources : Projets culturels (LAC), visites d'entreprises, PFMP à l'étranger, dates de PFMP pour les entrants (tôt dans l'année), semaine d'intégration et de cohésion dans les premiers jours de la rentrée, aide à la recherche de stage par le pôle stage, section européenne, ...

Stratégie 2 : Conforter la réactivité de l'établissement à son environnement

Plan d'actions :

- Expérimenter pour ouvrir des sections adaptées au marché de l'emploi
- Favoriser les échanges entre l'établissement et le monde professionnel.
- Travailler sur l'image de l'établissement : communication interne et externe

Quelques actions et ressources : 2^{ndes} indifférenciées pour laisser le temps aux élèves de se déterminer sur une orientation, enseignement du code de la route dans le lycée pour favoriser la mobilité, JPO, immersions, site internet rénové, venue de professionnels pour préparer la recherche d'emploi, visites d'entreprises, ...

INDICATEURS RETENUS POUR EVALUER L'OBJECTIF 2

Indicateurs retenus	Valeur N – 1 Juin 2016	Valeur initiale Juin 2017	Valeur intermédiaire Juin 2020	Valeur cible Juin 2022
Taux de réussite aux examens <ul style="list-style-type: none">• CAP :• Bac Professionnel :• BMA et CAP Broderie :• DNB :	100% 78.7% 94.1% 93%	95% 78.7 % 95 % 95 %	90 % 82 % 95 % 95 %	90 % 85 % 95 % 95 %
Taux de PFMP effectuées l'étranger	12%	12%	13%	14%
Taux de poursuite d'étude des élèves de Bac Pro	32%	35%	38%	40%

Modalité de calcul du taux de réussite aux examens :
Ne sont pas prises en compte les certifications intermédiaires.

Modalité de calcul du taux de poursuite d'étude :
La poursuite d'étude est définie par l'admission dans un établissement de l'enseignement supérieur (STS, DUT, Université, Ecoles) sous statut scolaire et sous apprentissage ainsi que les écoles de préparation au concours notamment dans le domaine Santé-Social.

Modalité de calcul du taux de PFMP effectuées à l'étranger :
Ce taux est relatif au nombre de stages (périodes de formation en entreprise) effectués dans un pays étranger pour les élèves de Terminale Bac Pro et BMA.

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs définis, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

Article 2

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

Article 3

Tout au long des 4 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'un examen du conseil pédagogique. Le cas échéant, la proposition de révision des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus et présenté au conseil d'administration.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2022, Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'avenant.

Fait à Nancy le 2 juillet 2018

La Rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice académique de Nancy-Metz
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités
et de la Direction des services départementaux
de Meurthe et Moselle
L'IA- DASEN
Metz département de Meurthe et Moselle

L'IA- DASEN
Département de Meurthe et Moselle

Florence ROBINE

Emmanuelle COMPAGNON

Le Chef d'établissement
du lycée Paul Lapie

Gérald SEMONT